

**APTITUDE PROFESSIONNELLE POUR L’ORGANISATION ET LA VENTE DE VOYAGES ET DE SEJOURS – IPAV 06**

*Avec l’entrée en vigueur de la loi de développement et de modernisation des services touristiques, les conditions pour exercer une activité d’organisation et de vente de voyages et de séjours ont évolué.*

*Outre la voie du diplôme et de l’expérience professionnelle, la nouvelle condition d’aptitude professionnelle peut être remplie par la réalisation d’un stage effectué auprès d’un centre de formation.*

**PUBLIC**

* Tout public ne répondant pas à la condition d’aptitude professionnelle requise pour l'immatriculation au registre national auprès d’ATOUT France
* Tout public répondant à cette condition d’aptitude professionnelle mais souhaitant améliorer ses connaissances

**OBJECTIF**

Acquérir ou améliorer les connaissances nécessaires à l'obtention de l'aptitude professionnelle pour l'exercice des activités d'organisation et de vente de voyages et de séjours, requise pour l’immatriculation au registre national auprès d’ATOUT FRANCE

**PROGRAMME**

1. **ACCUEIL**

Tour de table des participants

Présentation du programme et des objectifs du stage

1. **ENVIRONNEMENT ET DROIT APPLIQUE AU SECTEUR DES VOYAGES ET DU TOURISME**

 1. Le cadre juridique et l’environnement institutionnel pour les activités d’organisation et de la vente de voyages

Le cadre juridique

L’environnement institutionnel

 2. La relation entre le professionnel du voyage et son client vue sous ses aspects juridiques

L’information pré-contractuelle du voyageur

Le contrat de vente de voyages et de séjours

La responsabilité de l’agence de voyages

3. Approche de certaines politiques touristiques en rapport avec le droit

1. **PRODUITS LIES AUX VOYAGES ET AU TOURISME ET OUTILS PROFESSIONNELS**
	1. Les produits liés aux voyages et au tourisme

Terminologie

Les différents acteurs et processus

Typologie des produits

Etude comparative de différents produits liés aux voyages

Calcul du prix d’un voyage

Les produits d’assurance et d’assistance de voyages

2. Les outils professionnels

Les différents outils d’information et de réservation de voyages

Le GDS AMADEUS

1. **COMMERCIALISATION DES PRODUITS LIES AUX VOYAGES ET AU TOURISME**
	1. Application des étapes d’une vente de voyages
	2. Aménagement et promotion du point de vente
	3. Les outils et méthodes de commercialisation de produits du voyage et de prospection de clientèle
	4. Les outils et méthodes de fidélisation de sa clientèle
2. **COMPTABILITE ET GESTION D’ENTREPRISE**
	1. Les mécanismes économiques en œuvre dans l’activité d’agent de voyages et la représentation comptable de ces mécanismes
	2. Le suivi périodique de l’activité de l’agence de voyages
	3. La T.V.A. en agence de voyages
3. **ANGLAIS EN APPLICATION PROFESSIONNELLE**
	1. Utilisation de documents ou sources d’information écrites de langue anglaise
	2. Utilisation du vocabulaire professionnel dans une conversation en anglais
4. **TECHNIQUE DE CONSTRUCTION DE VOYAGES**
5. **ELEMENTS DE MARKETING**
6. **RECHERCHE D’UN STAGE D’APPLICATION EN ENTREPRISE ET GESTION DES PROJETS PROFESSIONNELS**
7. **BILAN ET SYNTHESE DE LA FORMATION ET DU STAGE EN ENTREPRISE**

**DUREE DE LA FORMATION**

300 heures sur une période de quatre mois (dont 140 heures en centre de formation et 160 heures de stage en entreprise).

**VALIDATION**

Le stage donne lieu à la délivrance d’une attestation de formation (Cf. Arrêté du 23/12/09 publié au JORF du 27/12/09).

**COUT**

1950,00 Euros HT soit 2340,00 Euros TTC, pour 140 heures en centre de formation

(Minimum 8 participants) –

**DATES PREVISIONNELLES**

* ***Centre de Formation :***

**En centre de formation pour une durée de 140 heures – Du 4 au 29 avril 2016.**

**De 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 16h45 en centre de formation du lundi au jeudi De 8h30 à 12h et de 13 h à 16h30 le vendredi**

* ***Stage en agence de voyages ou autre opérateur de la vente de voyages et de séjours immatriculé :***

**En entreprise d’accueil pour une durée de 160 heures. Dates et heures à définir avec l’entreprise d’accueil pour un total de 160 heures.**

**LIEU**

AFTRAL – EPT IFAV / Rue des saphirs / BP 7 / 38280 VILLETTE D’ANTHON

Siret : 30540504500090

N° déclaration existence : 11750091675

**CONTACTS**

Muriel DENEAU-ROUFFIGNAC Françoise NICOLAS

04/72/02/58/61 04/72/02/58/60

muriel.deneau-rouffignac@aftral.com francoise.nicolas@aftral.com